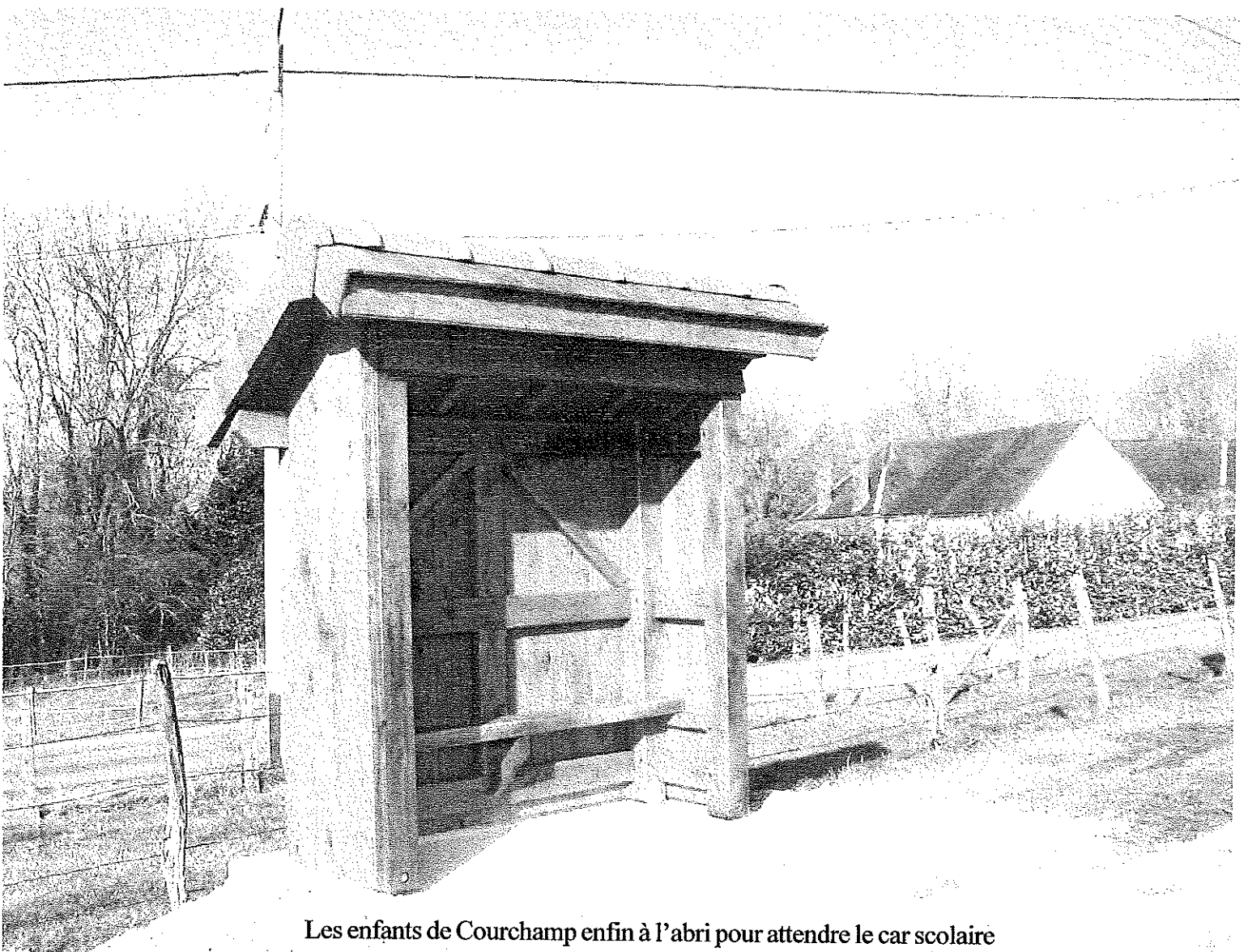


TURNY

Notre commune



Les enfants de Courchamp enfin à l'abri pour attendre le car scolaire

I.S.S.N.
3/P/01

Imprimé
par
nos soins

FÉVRIER 2005

Etat civil des mois

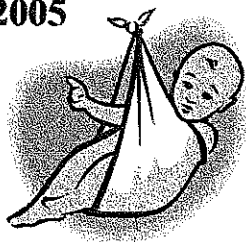
de Novembre 2004 à Février 2005

Naissances

Le 3 janvier 2005 Lucile LENTI

Le 14 janvier 2005 Lucie LOMBARDO

Toutes nos félicitations aux parents



Décès

M. Jean-Pierre TRAVERS le 5 décembre 2004

Mme Madeleine LENAY le 7 février 2005

Mme Clémentine ANDAN le 11 février 2005

Toutes nos condoléances aux familles

ORGANISATION ET FONCTIONNEMENT DE LA GENDARMERIE PREVENTION DES VOLS ET AGRESSIONS

A la demande de la Municipalité,

la Gendarmerie se déplacera à TURNY le **JEUDI 31 MARS 2005 à 14 H 00**, afin de présenter son mode de fonctionnement et d'informer la population :

- sur la prévention des risques d'agression et de vols
- sur les dispositions à prendre pour éviter d'être victime
- et sur les réactions à avoir pendant et après la commission d'un fait.

Cette réunion qui se tiendra à la Salle des Fêtes devrait être riche d'enseignement pour chacun d'entre nous.

CALENDRIER DES FÊTES

Samedi 26 Février : bal costumé des écoles à la salle des fêtes

Samedi 5 Mars : loto des Amis du Patrimoine à la salle des fêtes

Samedi 2 Avril : loto des écoles à la salle des fêtes de Chailley

Dimanche 8 Mai : commémoration à 11h, place de la mairie

Samedi 21 et Dimanche 22 Mai : fête patronale

CENTRE DE LOISIRS

Le centre de loisirs tiendra son assemblée générale le vendredi 11 mars 2005 à 20h30, salle des fêtes de Neuvy Sautour.

Les parents et toute personne intéressée par le fonctionnement du centre sont cordialement invités.

Pour l'été 2005 les enfants de 4 à 12 ans seront accueillis

- du 4 au 8 juillet à Sormery
- du 11 au 15 juillet à Neuvy Sautour
- du 18 au 22 juillet à Turny
- du 25 au 29 juillet à Beugnon
- du 1^{er} au 5 août à Lasson
- du 8 au 12 août à Soumaintrain

Si vous souhaitez y travailler, envoyez votre candidature à Mme Anne Marie Corset, 18, Grande rue 89570 Beugnon. Le BAFA est souhaité.

GC

HORAIRES DE MAIRIE

Nous vous rappelons que le secrétariat de mairie est ouvert aux jours et horaires suivants:

Lundi : de 9h à 12h

Mardi : de 14h à 17h

Mercredi : de 9h à 11h

Jeudi : de 14h à 17h

Vendredi : de 9h à 12h

Merci de respecter ces horaires

COMMUNIQUÉ DE LA BIBLIOTHÈQUE

Rappel des jours et horaires d'ouverture:

Mardi, mercredi, jeudi, 1^{er} et 3^{ème} samedi du mois de 10h à 12h et de 14h à 18h.

Venez nombreux, la bibliothécaire vous accueillera avec joie.

Nous remercions M et Mme Riff pour leur don de livres

Equipe de rédaction:

Michèle Bezançon

Corinne Bourgoïn

Jean Chollet

Gisèle Corgeron

Stéphane Gallois

Directrice de publication:

Marie-Christine Hennon

SOMMAIRE

Horaires de mairie	p. 2
Communiqué de la bibliothèque	p. 2
État-civil	p. 2
Calendrier des fêtes	p. 2
Centre de loisirs	p. 2
Prévention des vols et agressions	p. 2
Compte-rendu du conseil municipal du 27 août 2004	p. 4 à 7
11 novembre: l'exemple donné par les jeunes	p. 8
Ludovic et Romain dans la course	p. 8
Spectacle de Noël 2004	p. 9
Club de l'Amitié	p. 9
Loto des Amis du Patrimoine	p. 9
Compte-rendu du conseil municipal du 17 novembre 2004	p. 10 à 14
Le 39 39	p. 14
Sainte Barbe, médailles et distinctions...	p. 15 p. 17
Voeux du Maire et galette des rois	p. 16
Maisons fleuries	p. 16
Décorations de Noël	p. 17
RESIAD	p. 17
Compte-rendu du conseil municipal du 30 novembre 2004	p. 18 à 21
Chiens et chats errants	p. 22
De nouveaux abri bus pour les enfants de la commune	p. 23
Turny à la recherche de son passé	p. 24

Toutes les entreprises de Turny qui désirent mettre un encart publicitaire dans le bulletin municipal peuvent s'adresser en mairie ou à la rédaction.

C'est totalement gratuit!!! ... pourquoi s'en priver...

Les personnes ayant des difficultés à lire le journal sont invitées à se faire connaître à la mairie afin de recevoir une édition en grand format.

Amis lecteurs, amies lectrices,

Invité à la séance du Conseil Municipal du 17 novembre 2004, Monsieur le Receveur a présenté à l'Assemblée, la situation budgétaire et financière de la commune pour l'exercice 2003.

C'est une synthèse plutôt positive qui a été dressée, bien que 2003 ait été une année de régularisation des charges sur exercices antérieurs.

Comparativement aux autres communes de la même strate, la commune de TURNY dispose de marges de manœuvres appréciables, compte tenu notamment de son faible taux d'endettement, d'une pression fiscale modérée et de réserves sensiblement plus élevées.

Cette situation confirme la tendance amorcée en 2001, grâce notamment à la vente des chablis de la tempête qui a apporté, comme dans la plupart des communes forestières, des recettes conséquentes.

Cette recette exceptionnelle permettait à notre commune de ramener son taux d'endettement à un niveau raisonnable, et d'envisager de relancer les investissements stoppés depuis 1998. Depuis 2001, les investissements progressent régulièrement et sont financés par les réserves accumulées sur les trois dernières années.

Budgétairement et financièrement, votre Conseil Municipal a donc les moyens de travailler, et de mener à leur terme des projets importants.

*Le Maire,
Marie-Christine HENNON*

COMPTE-RENDU SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 27 AOÛT 2004

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Anne-Marie CRUNELLE, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Messieurs Jean CHOLLET, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Yannic SANTANDREU, Gilles VIAUT.

Etaient absents : Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Charles LEFEVRE

Secrétaire de séance : Monsieur Jean CHOLLET.

Lecture du compte-rendu de la réunion du 17 Juin 2004 par Madame Corinne BOURGOIN.

Madame Marie-Christine Hennon fait des observations concernant le compte rendu :

Elle précise qu'un maire ne s'impose pas à un rendez-vous, les adjoints recevant une délégation sous la surveillance et sous la responsabilité du maire (cf. Code Général des Collectivités Territoriales), Monsieur Stéphane Gallois resitue le rendez-vous en question pris pour une table et qui a dévié sous l'impulsion de Mme Marie-Christine Hennon vers un modèle de plafond non prévu en commission, celle-ci reconnaît la maladresse de la méthode mais ajoute que cela arrive parfois lorsque l'on veut aller vite et note que cela a permis d'avoir de nouvelles idées sur d'autres types de plafonds. Monsieur Stéphane Gallois accepte de corriger le terme « s'impose » qui n'est pas approprié.

Elle s'insurge contre le terme « illégalité » mentionné au compte rendu à propos d'une subvention obtenue et rappelle au conseil le principe de demande d'attribution et de versement de subventions pour justifier son rejet de ce terme.

A propos du problème de dépôt sauvage d'ordures, elle rappelle qu'il s'agit d'un délit amendable qui peut conduire devant les tribunaux.

En ce qui concerne les livres de la bibliothèque remis gracieusement aux Amis du Site et du Patrimoine de Turny, il s'agit de livres usagés et en double exemplaire, les fonds recueillis sont reversés intégralement à la commune. Madame Gisèle Corgeron complète l'information en ajoutant que les Amis du Site et du Patrimoine de Turny ont pris possession de 300 livres, mis en vente sur les vide-greniers.

Concernant la démission de son poste d'adjoint de monsieur Stéphane Gallois, elle estime que la méthode est aussi mauvaise que les motifs et rappelle qu'un seul arrêté de délégation a été pris en Octobre 2002, contrairement à ce qui est avancé dans le courrier de monsieur Stéphane Gallois.

Il est demandé si la formation de monsieur Cordier pour la sono a eu lieu, il lui est répondu par monsieur Gallois que cela sera fait lors de la prochaine utilisation de celle-ci.

Un débat conflictuel s'engage ensuite entre monsieur Gilles Viaut et madame Gisèle Corgeron à propos de la démarche suivie par celui-ci pour conduire l'étude de réfection de charpente du logement communal de Linant. Ce dernier a contacté plusieurs entreprises, les a rencontrées sur site avec parfois l'appui d'un conseiller fortuitement disponible et leur a fait établir des devis, ce qui lui a permis d'avancer sur l'étendue des dégâts mais a omis d'en aviser madame Gisèle Corgeron, adjointe aux travaux, d'où sa surprise de voir arriver des devis en mairie, sans savoir si elle devait en attendre d'autres. Il ressort de la discussion un manque mutuel de communication et des maladresses de fonctionnement qui ne remettent pas en cause le travail des uns et des autres. Pour conclure, monsieur Jean-Marc Foucher se fait repréciser qu'après les devis la commission doit établir un cahier des charges puis des devis spécifiques à celui-ci. Dans l'immédiat, monsieur Gilles Viaut estime qu'il y a actuellement un danger grave et imminent (mais qui perdure depuis plusieurs années) et qu'il faut prendre immédiatement la décision d'enlever ce qui tombe.

Le compte rendu avec les observations faites est accepté à l'unanimité des membres présents (11 voix).

Madame Michèle Bezançon lit le procès verbal de la séance du 2 juillet 2004 concernant la désignation des représentants de la commune aux élections sénatoriales, procès verbal déjà signé par les présents.

L'ordre du jour de la présente séance est abordé.

SUJETS A L'ORDRE DU JOUR

1/ TARIF CANTINE SCOLAIRE

Le prestataire de services JPL a présenté ses nouveaux tarifs pour l'année 2004-2005. Ceux-ci sont en hausse de 2%, conformément au maximum de 2 % autorisé par la préfecture. Madame Marie-Christine Hennon propose donc d'accepter cette hausse ce qui fixe les tarifs suivants pour la rentrée 2004:

2,78 € par repas pour les enfants de Turny,

3,13 € par repas pour les enfants venant de l'extérieur.

Monsieur Jean Chollet rappelle qu'il avait été décidé en commission scolaire du regroupement pédagogique d'essayer de négocier une baisse permettant de compenser en partie la fourniture par la commune du pain et de l'eau, non fournis par JPL. Madame Marie-Christine Hennon va essayer.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) les tarifs de cantine ci-dessus.

2/ CLÔTURE ÉCOLE PRIMAIRE

La commission avait établi dans le cahier des charges une hauteur de 1,50m, 1 ou 2 portillons, un grillage de type AXOR, puis elle avait décidé de contacter à nouveau les entreprises, de demander un tarif de fournitures chez Servet Duchemin et de contacter VITAVIE pour la main d'œuvre.

Actuellement l'entreprise Chartrel et Servet Duchemin ont répondu, VITAVIE étant en congés.

Après examen des devis de fourniture, il apparaît préférable de confier les travaux à l'entreprise Chartrel qui s'engage à réaliser les travaux sur le mois de Septembre (en repoussant les travaux du cimetière). Monsieur Chartrel souhaite que le goudron soit découpé en retrait de la haie afin de pouvoir implanter la clôture dans la terre (esthétique et solidité).

Madame Marie-Christine Hennon précise que la commune de Turny a obtenu fin juin une subvention de 30% au titre de la DGE qui vient s'ajouter à celle de 30 % attribuée par le Conseil Général.

La commission propose de ne pas tenir compte du futur préau, les panneaux supplémentaires seront réutilisés pour la clôture de la maternelle.

Après discussion le conseil décide de ne retenir qu'un seul portillon côté école maternelle, la clôture allant jusqu'à la salle des associations.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) et accepte le devis Chartrel pour un montant TTC de 5 892,59 € avec la pose d'un seul portillon.

Monsieur Stéphane Gallois se demande s'il ne serait pas judicieux de faire la même chose pour la maternelle. Il est décidé de demander un devis à Monsieur Chartrel sur la base du même cahier des charges puis de programmer une réunion de commission pour étudier le problème.

3/ ÉCLAIRAGES : SALLE DU CONSEIL, HALL PRINCIPAL, ESCALIER DE SERVICE

2 réunions en commission puis un déplacement chez Yonnelec afin de juger sur place des matériels existants et enfin une réunion en commission pour présenter des échantillons ont conduit la commission à proposer comme cahier des charges un éclairage pour la salle du conseil par spots oscillants dorés encastrés dans le double plafond, présentés au conseil, laissant à Yonnelec le soin de réaliser l'étude (nombre et disposition). Il est demandé deux circuits différents sur variateurs dont 1 en va et vient et l'autre en simple allumage.

Madame Anne-Marie Crunelle s'interroge sur l'entretien de spots dorés, il lui est répondu que cela ne nécessitera pas d'entretien spécial.

Monsieur Yannic Santandreu note que les spots alimentés en 220 Volts sont friands en ampoules et avec monsieur Stéphane Gallois qu'il faut veiller à l'emplacement des transformateurs en cas d'alimentation en très basse tension (problème d'échauffement)

Pour le hall principal il est proposé de créer 3 nouveaux branchements pour 3 appliques et une 4^{ème} applique sur l'emplacement existant actuellement. Le modèle d'applique retenu par la commission fait l'unanimité parmi les membres du conseil.

Pour l'escalier de service, le principe est le même avec deux appliques.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) pour demander les devis correspondants aux travaux ainsi arrêtés.

4/ CHAUFFAGE MAIRIE , ÉCOLE , SALLE DES ASSOCIATIONS , BIBLIOTHÈQUE

Il est envisagé une réfection du chauffage avec extension à la salle des associations et la bibliothèque actuellement en chauffage électrique.

La commission s'est réunie le 16 juillet. Elle ne disposait à l'époque que de 2 devis sur des études différentes (puissance de chaudière, types de radiateurs, options différentes) et a donc décidé de demander la même chose aux entreprises.

Les réponses ont été données par Jaulgelec et BC entreprise a établi un deuxième devis. Ces deux devis sont comparés en conseil:

Jaulgelec : 16 486,74 € TTC (13 784,90€ HT)

BC entreprise : 14 098,11 € TTC (11 787,72 € HT)

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) pour le moins disant c'est à dire le devis établi par BC entreprise.

5/ TOITURE ANCIENNE ÉCOLE LINANT

Ce point est reporté à une commission dans l'attente des autres devis demandés

6/ REVÊTEMENT DE SOL DE LA CANTINE SCOLAIRE

Madame Gisèle Corgeron présente le dossier et les devis en sa possession :

St Maclou pour la fourniture, la pose étant assurée par nos employés communaux ou par VITAVIE

L'entreprise Coup de Pouce pour la fourniture et la pose.

4 093,66 € HT pour la salle de cantine

2 410,88 € HT pour la salle de sport

Monsieur Stéphane Gallois trouve plus judicieux de faire un projet global sur la maternelle incluant : les travaux, les jeux, la clôture, les peintures, la réfection de la salle de repos, le local à vélos, la cuisine pédagogique, les portes et fenêtres ...

Madame Marie-Christine Hennon ne voit un intérêt pour un projet global que si l'on peut avoir des subventions, sinon il est préférable d'avancer par petites étapes au fur et à mesure des finances ou des opportunités.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) pour revoir une étude plus globale de l'école maternelle.

7/ QUESTIONS DIVERSES

- La maîtresse de l'école maternelle souhaite acquérir un chevalet mobile

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) l'achat d'un chevalet mobile pour un montant de 357,60€ TTC plus les frais de port annexes éventuels (à passer en investissement).

- Monsieur Jean Chollet lit et commente la nouvelle convention pour le regroupement pédagogique établie conjointement avec les représentants des communes de Boeurs-en-Othe et de Chailley.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) et autorise madame le maire à signer la convention.

Informations diverses

- Les WC neufs du logement communal sont installés ;

- L'aménagement de la petite salle des fêtes est terminé, le club de l'Amitié s'y est installé et semble satisfait.

- Les enduits sur les routes communales ainsi que la modernisation à Linant ont été faits. Madame Anne-Marie Crunelle précise que les travaux sur la route de la Guide ne sont pas finis et sont mal signalés. Ceux-ci ne sont pas du ressort de la commune mais du Conseil Général. Les observations seront transmises.

- Église : l'architecte s'est déjà déplacé 5 fois, madame Corgeron résume le point déjà fait.

- Les travaux sur la chaufferie de la maternelle vus en commission sont réalisés (mise à profit des congés d'été, avant la mise en chauffe)

Le Conseil accepte à l'unanimité des présents (11 voix) de valider ces travaux pour un montant de 643,13 € TTC.

- Travaux non encore réalisés :
 - renforcement en eau potable des Maraults et portail de la salle des fêtes (prévus pour septembre)
 - éclairage public : il faut attendre que le syndicat puisse le faire
 - abri bus : dates confirmées par monsieur Gilles Viaut : entre le 10 janvier et le 20 février 2005 selon les conditions climatiques.

- Centre de loisirs : Madame Gisèle Corgeron souvent amenée à remplacer madame Corinne Bourgoïn a été élue trésorière adjointe. Elle dresse un bilan encourageant du fonctionnement de cette année : 1072 journées en tout (environ 50 enfants lors du centre à Turny), 30 enfants de Turny ont fréquenté le centre de loisirs, une sortie par semaine, une équipe d'animation (composée de 8 personnes) qui a donné toute satisfaction cette année, le service repas du midi a été assuré par madame Gilbert à Turny pour cette année.

- Festival en Othe , madame Corinne Bourgoïn dresse le bilan : les échos sont en général peu élogieux (pas d'entracte, un style assez hermétique). Beaucoup de choses se sont réglées dans l'urgence. En tant que petite commune on n'a pas le choix du spectacle. Le conseil devra décider pour les années à venir s'il est préférable d'investir 1000 euros, les habitants de Turny ayant à payer leur entrée plein tarif ou investir dans un autre cadre pour un tarif restreint pour la population.

- Pollution de l'eau potable au Fays et au Saudurand : il s'est agi d'une pollution par les vapeurs de gas oil, fin juillet, sur une semaine. L'ensemble a été bien géré par le SIAP, la préfecture, la mairie de Turny qui a apporté son aide au syndicat des eaux (les frais engagés par la commune seront remboursés), les sapeurs pompiers dont l'intervention a été très appréciée par la population (ceux ci percevront les indemnités de leurs vacations par le SDIS). La distribution de bouteilles d'eau , même si elle a été faite, n'est pas obligatoire dans la mesure où des citernes d'eau potable sont mises en place.

- Élections sénatoriales : des informations différentes circulent pour une réunion sur l'initiative de monsieur De Raincourt concernant les trois délégués.

- Sapeurs pompiers volontaires : Messieurs Alain FROMONT et Christian HANNIET ont remplacé Messieurs Fabien DESVAUX et Jérôme QUIGNARD au Comité Consultatif des Sapeurs Pompiers Volontaires.

- Garde corps du lavoir, rue des Canes : un litige entre assurances fait traîner les travaux de réparation.

- Syndicat des eaux : le bureau se tiendra à la mairie de Germigny à compter de la rentrée de septembre.

- Pour information : sont distribués les textes réglementant la répartition des frais incombant aux propriétaires et aux locataires

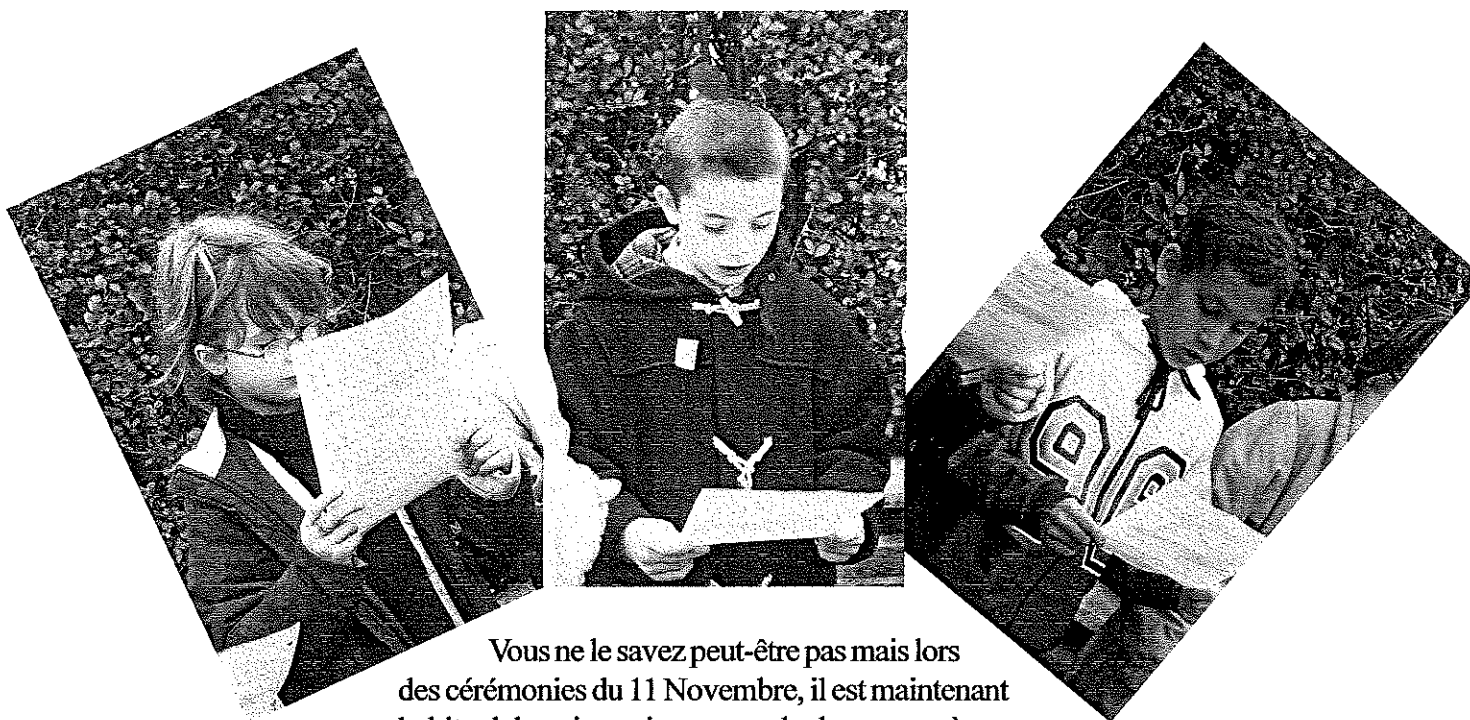
- M Yannic Santandreu signale une éventuelle fuite d'eau à l'entrée de la route St Mathieu.

- A la demande de madame Anne-Marie Crunelle, le Conseil est informé que l'arrêt de travail de Monsieur JUSTIN est prolongé.

- M Gilles Viaut transmet quelques demandes :
 - problème du parapet du pont des Maraults : à voir avec la DDE
 - fauchage des fonds de fossé non fait : pas plus aux Maraults qu'ailleurs
 - fauchage du fossé séparant 2 propriétés privées aux Maraults suite à la vente d'un terrain communal dans les années 1990 : normalement c'est aux riverains de l'entretenir, cependant le fossé n'a pas été vendu avec le terrain et est donc resté communal, ce sera donc fait dans la mesure des possibilités des employés communaux
 - pont de bois vers chez M Latracol : 2 planches cassées à faire réparer

Les questions diverses étant épuisées, la séance est levée à 00 H 05.

11 NOVEMBRE : L'EXEMPLE DONNÉ PAR LES JEUNES



Vous ne le savez peut-être pas mais lors des cérémonies du 11 Novembre, il est maintenant habituel de voir nos jeunes rendre hommage à

tous ces valeureux combattants qui nous ont permis de vivre libres en faisant don de leur existence à la Nation. C'est donc à une assemblée d'une cinquantaine de personnes que plusieurs enfants du pays ont lu le discours relatant cette période noire de l'histoire de France...

Merci à eux.

CJ

CROSS DÉPARTEMENTAL DES SAPEURS POMPIERS

LUDOVIC ET ROMAIN DANS LA COURSE



Une partie de la grande famille des sapeurs pompiers de l'Yonne s'est réunie au Cross Départemental samedi 15 janvier 2005 dans la petite commune de Bleigny-le-Carreau (auxerrois).

Ce samedi après-midi, 400 sapeurs pompiers, dont Ludovic Fromont et Romain Marius du C.P.I. de Turny, ont participé à cette course. À l'assaut d'un terrain rendu particulièrement difficile par la boue et le froid, ils ont accompli les 9 000 m de leur catégorie avec courage et volonté dans la bonne humeur.

Sandrine Fromont



La Forêt d'Othe
Un artisan à votre écoute pour tous vos projets

Charpente • Menuiserie
Bâtiments industriels
et agricoles

89570 TURNY
03.86.35.29.52



EURL RAMILLON

ENT. GÉNÉRALE DE RESTAURATION

MAÇONNERIE COUVERTURE AMÉNAGEMENTS INTÉRIEURS
SOCIÉTÉ AU CAPITAL DE 7622 EUROS

*Aménagements intérieurs et extérieurs, ravalements, clôtures,
assainissements individuels, agrandissements.*

☎ et ☎ : 03.86.56.34.33.

11 RUE DU CHAMP PUSSIN
89 570 NEUVY-SAUTOUR

SPECTACLE DE NOËL 2004

Le samedi 11 Décembre, 150 personnes dont 85 enfants se sont réunies à la salle des fêtes de Turny pour fêter Noël.



Un trio de clowns est venu divertir l'assemblée avant l'arrivée du Père Noël tant attendu...

Il est apparu, la hotte chargée de livres et de friandises pour tous les enfants de la commune de la naissance au CM2. L'après midi s'est achevée autour d'un goûter. Un grand merci à tous ceux qui ont contribué à la réussite de l'après midi et particulièrement à Mme Bouillon pour la décoration de la salle.

CB

Les AMIS DU PATRIMOINE
de
TURNY
vous invitent à leur
LOTO

Samedi 5 mars 2005
Salle des Fêtes de TURNY

1 SEMAINE
A
LA MONTAGNE

à 20 h 30



5 Euros le carton pour la soirée
20 Euros les 5 cartons
16 € les 4 cartons

Si vous ne pouvez pas vous déplacer le soir du 15 Mars, vous pouvez tout de même jouer...
Il suffit d'acheter une carte à 5 Euros, d'y inscrire votre nom et votre adresse et de la confier au vendeur; elle sera alors tenue par un membre de l'association qui jouera pour vous !!!
pour plus de renseignements, téléphonez au 03.86.35.06.93.

BUVETTE GATEAUX



CLUB DE L'AMITIÉ DE TURNY

Nous vous invitons à participer à notre Assemblée Générale. Celle-ci sera suivie de notre repas annuel qui se tiendra le Dimanche 13 Mars 2005 à 11h30 à la salle des fêtes de Turny.

Le bureau



Un anniversaire au club dans la nouvelle salle

Un joli moment de convivialité!

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 NOVEMBRE 2004

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Etaient absents excusés : Madame Michèle BEZANCON, Monsieur Jean CHOLLET ayant donné pouvoir à Monsieur Stéphane GALLOIS, Messieurs Jean-Charles LEFEVRE et Yannic SANTANDREU.

Secrétaire de séance : Madame Gisèle CORGERON.

Madame le Maire présente, Monsieur DESBONNET, Receveur Municipal de la Perception de Briennon et lui laisse la parole pour faire le point sur la situation financière de la commune.

1/ PRESENTATION DE LA SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE PAR M. LE RECEVEUR MUNICIPAL

Le Résultat 2003 est négatif. C'est un fait exceptionnel car la situation de la commune est saine.

Les charges 2003 ont augmenté de 25 % par rapport à 2002, en raison notamment de régularisations sur les exercices antérieurs, concernant :

- les charges du personnel suite au rappel de demi-traitement d'environ 10 000 € qui a été reversé à la secrétaire en maladie depuis fin 2001
 - les indemnités des adjoints de l'ancienne municipalité suite au jugement de la Chambre Régionale des Comptes
 - les droits de chasse
- Ce qui fait au total 40 000 €.

Les produits ont progressé normalement de 1 %, soit 85 €/habitant.

La capacité d'autofinancement est négative = - 12 000 € s'expliquant par les 40 000 € de régularisations exceptionnelles sur l'exercice 2003 lié aux exercices antérieurs.

Les ressources fiscales ont nettement diminué.

Les dépenses d'investissement ont légèrement augmenté : + 8 % mais restent inférieures de moitié aux communes de même taille.

La commune est peu endettée : 130 000 € d'encours, soit 165 €/habitant contre + de 400 €/habitant pour les communes semblables.

Pas de nouvel emprunt en 2003. Peu d'investissements les années précédentes donc peu de subventions et de F.C.T.V.A.

Utilisation des réserves en 2003 pour financer les investissements. Réserves = fonds de roulement, soit 240 000 € en 2003.

Le fonds de roulement a baissé depuis 2001 mais reste supérieur à la moyenne des communes de même importance, soit 260 €/habitant.

La commune n'a aucun problème de trésorerie.

En ce qui concerne la fiscalité :

* bases fiscales : 4 : Foncier bâti, foncier non bâti, taxe d'habitation et taxe professionnelle.

La base de la taxe professionnelle est 6 fois moins importante que la base nationale, ce qui est à peu près le cas pour d'autres communes du secteur.

La base du foncier bâti est ¼ plus faible que la base nationale.

La base du foncier non bâti et de la taxe d'habitation est à peu près identique aux communes comparables.

* taux d'imposition fixés par la commune.

Globalement, taux identiques aux nationaux mais bases plus faibles.

Les recettes fiscales de l'Yonne sont plus faibles que la moyenne nationale.

Pour les communes de la région : 292 €/habitant alors que la moyenne nationale est de 347 €/habitant.

Produit fiscal : pas trop élevé sur Turny donc le Conseil Municipal a toujours une marge de manœuvre.

Depuis 1998, pas d'investissement.

Depuis 2001 : investissements légers par rapport aux autres communes.

2001 et 2003 ont été 2 années exceptionnelles, 2001 car elle a permis d'enregistrer des recettes importantes suite à la vente des chablis de 1999 et 2003 car elle a été une année de régularisation des charges des exercices antérieurs.

Monsieur DESBONNET demande s'il y a des questions.

Monsieur GALLOIS veut connaître le coût par habitant au niveau des réserves sachant que pour l'investissement il est de 85 €.

Au niveau des réserves, cela représente 262 €/habitant. Plus élevé que la moyenne qui est de 190 €/habitant.

Monsieur GALLOIS demande s'il n'y a pas moyen de placer l'argent. Ce à quoi Monsieur DESBONNET lui répond que ce n'est pas de la trésorerie mais un fonds de roulement, la trésorerie étant gérée par l'Etat. Les réserves ne peuvent donc pas être placées. L'objectif d'une commune n'étant pas de faire du profit ou des recettes. Placements possibles : legs...

Madame CORGERON demande, étant donné la faiblesse actuelle des taux, s'il ne serait pas plus judicieux d'emprunter pour la réalisation des nombreux travaux à effectuer sur la commune.

Monsieur DESBONNET indique qu'effectivement les taux sont faibles et que les banques proposent des durées pouvant aller jusqu'à 50 ans.

Monsieur DESBONNET indique qu'à compter de 2005, en ce qui concerne les simulations, les services fiscaux gardent l'évaluation des bases fiscales et que les trésoreries se chargeront du conseil, du choix des taux.

Plus aucune question n'étant posée, Monsieur DESBONNET quitte la salle à 21 H 15.

Monsieur CHOLLET, secrétaire de séance du Conseil du 27 août 2004 étant absent, Madame le Maire donne lecture du compte rendu.

Observations :

Monsieur GALLOIS indique qu'il ne se souvient pas d'avoir demandé à rectifier le terme « s'impose ». Il a reconnu que le terme était mal approprié mais en aucun cas n'a souhaité le modifier.

Quant à Monsieur VIAUT le terme « débat conflictuel » ne lui convient pas du tout. Il pense que le compte rendu est dirigé par Madame le Maire.

Madame le Maire l'informe qu'elle n'a pas retouché le compte rendu de Monsieur CHOLLET et regrette l'absence de celui-ci.

Monsieur DELOUHANS émet lui aussi une réclamation quant au terme « illégalité » utilisé dans le compte rendu.

Un débat s'engage concernant la rédaction des procès-verbaux.

Madame CRUNELLE pense qu'il y a autre chose à faire que de subir les sensibilités des uns et des autres.

Monsieur GALLOIS précise que Madame CORGERON est adjointe aux bâtiments et non aux travaux.

Il est précisé également que l'eau des citernes, lors de la pollution, n'était pas vraiment potable.

Le compte rendu est accepté à l'unanimité des membres présents et représentés (10 voix) avec les modifications ci-dessus.

Avant de continuer l'ordre du jour, Madame le Maire donne quelques informations:

- Prolongation du contrat de Monsieur Ludovic MEYER à partir du 01/10/04 pendant l'absence de Monsieur Dominique JUSTIN.

- Dissolution de la Caisse des Ecoles au 31/10/04, ce qui explique les différents points à l'ordre du jour.
 - Charpente de Linant : des mesures de précaution ont été prises. Madame le Maire a retenu l'entreprise la moins disante pour la réparation.
 - Tarif JPL : Madame le Maire n'a pas pu obtenir de réduction de tarif, car le fournisseur subit une forte augmentation du SMIC qui n'est pas compensée par l'augmentation des repas. De plus, la bonne qualité du service et des repas explique la non réduction du tarif.
 - Concernant le parapet du Pont des Maraults, Madame le Maire a fait déplacer la D.D.E. A partir du moment où il n'existait rien précédemment, on n'est pas tenu d'en poser un. Possibilité de mettre des grosses pierres ou autres...
 - Renforcement du réseau d'eau potable + installation de la borne incendie réalisés aux Maraults.
 - Différentes lampes ont été posées dans les hameaux.
 - Eclairage place de l'Eglise et parking à l'arrière : les tranchées ont été faites, reste les mâts à implanter. Le Fays, ne sera certainement pas fait cette année.
- Madame CORGERON précise qu'à Courchamp cela n'est toujours pas réalisé.
- Lavoir rue des Canes : les assurances sont enfin tombées d'accord. La demande de la commune a été acceptée. Les travaux sont commandés. Normalement seront réalisés avant la fin de l'année si les conditions climatiques le permettent.
 - Les canalisations en plomb de l'école maternelle ont été changées par le S.I.A.E.P. Nous sommes la première collectivité au sein du S.I.A.E.P. à en bénéficier.
 - Accord d'une subvention de 30 % (soit 1472 €) pour le Jardin du Souvenir. Les travaux sont commandés.
 - Parcelles 3 et 29 – abattage bois : Coupe sur la parcelle 3 vendue à ROUSSEAU FRERES et coupe sur la parcelle 29 vendue à M. CHARLOIS J.P. pour un montant total de 8 230€.
 - Lecture d'un courrier de Madame BOULLAND des Thureaux qui remercie la commune pour la mise en place du panneau « Les Thureaux ».
 - La régie du terrain des Maraults a perçu 622,50 €.

Madame CORGERON prend la parole pour compléter les informations sur les travaux :

- Portail salle des Fêtes posé
- Achat d'un four pour le Club des Aînés
- Clôture de l'école posée
- Le tableau de l'école primaire a été déplacé vers le bas
- Mur entre portail et primaire a été réparé.
- Les volets de la poste, des logements des locataires et de la bibliothèque ont été repeints.

Madame le Maire indique qu'il manque 2 panneaux « sens interdit » à la Tuilerie. Faut-il maintenir ces panneaux ou pas ? A réfléchir.

2/ EXTENSION REGIE DE RECETTES

Madame le Maire rappelle qu'il existe une régie de recettes pour la facturation des copies et le stationnement des Maraults. Elle informe le Conseil qu'il serait nécessaire de la compléter pour encaisser les dons ainsi que les produits des fêtes. Madame le Maire propose de faire un avenant à cette régie existante et de rajouter « encaissement des dons et produits des fêtes ».

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) pour établir un avenant à la régie de recettes afin d'encaisser les dons et produits des fêtes.

3/ DECISION MODIFICATIVE

Elle porte sur l'étude du P.O.S. des années passées pour un montant de 714 € qu'il y aura lieu d'amortir sur plusieurs années. Il s'agit de passer en écriture en dépense au compte 2315, installation matériel 714 € et au compte 28031, amortissements des frais d'étude 714 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représentés (10 voix) cette décision modificative.

La Caisse des Ecoles ayant été dissoute au 31/10/04, il revient à la charge du Conseil Municipal de prendre certaines décisions.

4/ SUBVENTION SEJOUR AU SKI CM1 – CM 2

Madame le Maire fait part au Conseil de la demande émanant du Directeur d'Ecole de Chailley concernant le séjour au ski pour les élèves de CM1 et CM 2. 17 élèves de CM 1 et 9 élèves de CM 2 sont concernés. Habituellement, seuls les élèves de CM 2 partaient. Vu l'effectif très faible de ce cours, la classe entière en bénéficiera en 2005. Donc en 2006, il n'y aura pas de séjour à la neige.

13 élèves de Turny sont concernés par ce séjour. Coût du séjour : 305.00 € par élève

Prise en charge : Coopérative : 95 €

Famille : 100 €

Il reste 110 € par enfant. Il est donc demandé à la commune de subventionner ces 110 €, soit 110 € par enfant x 13 = 1 430 € à prévoir sur 2005.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (10 voix) la prise en charge par la commune d'un montant de 1 430 € pour le séjour au ski 2005.

5/ Subvention spectacle des écoles

Les deux institutrices vont emmener les enfants le 9 décembre à Chailley pour y voir un spectacle de la Compagnie des 3 Chardons. Le coût est de 4 € par enfant. Il est proposé à la commune de subventionner à hauteur de 2 € par enfant, le solde sera pris en charge par la coopérative scolaire.

L'effectif étant de 42 enfants, le montant à subventionner s'élève à 84 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (10 voix) la prise en charge de la commune d'un montant de 84 € pour le spectacle du 4 décembre.

6/ Convention fréquentation piscine

Tous les ans, la classe de l'école primaire va à la piscine de St-Florentin. Une convention entre la Mairie de St-Florentin et la commune de Turny est à signer.

Le coût est de 3,80 €/enfant par séance avec l'accompagnement d'un maître nageur.

Madame le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents et représenté (10 voix) pour autoriser Madame le Maire à signer la convention.

Madame BOURGOIN donne une information concernant le choix du spectacle de Noël de la commune. Ce sera un spectacle de clowns (anciens clowns du cirque AMAR) qui aura lieu le samedi 11 décembre, suivi d'un goûter et de la venue du Père Noël. Coût du spectacle : 900 €. La commune offrira à chaque enfant de Turny (de la naissance au CM2) un livre.

7/ Achat matériel école maternelle

La maîtresse de l'école maternelle souhaite acquérir une cuisine (composée d'une cuisinière et d'un combiné évier) pour équiper ses coins jeux, le tout pour un montant de 192,70 € TTC à passer en investissement.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) l'achat d'une cuisine pour un montant de 192.70 € TTC à passer en investissement.

8/ Martelage en forêt communale

Proposition de l'ONF d'un plan de coupe sur 2005 des parcelles 14, 15, 27 et 30.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) le martelage des parcelles 14, 15, 27 et 30.

9/ Questions diverses

- Portail de la Salle des Fêtes : Un supplément est demandé pour un système antivol. Surcoût : 320,53 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (10 voix) le surcoût de 320,53 € pour le système antivol.

Madame CORGERON va contacter l'entrepreneur pour la pose d'un arrêt de porte.

- Madame le Maire informe le Conseil d'un courrier reçu d'un avocat qui représente les intérêts de Monsieur CHIGNARDET concernant les chemins communaux qui ont été pris par certains agriculteurs. Elle demande aux membres du Conseil de lui faire connaître rapidement leurs observations à ce sujet afin, s'il est possible, de monter un dossier en défense.

- Lecture d'une lettre du Club de l'Amitié signalant, pour la salle des Associations nouvellement mise à leur disposition :

- un éclairage d'entrée insuffisant
- un devant d'entrée mal nivelé
- la demande d'utilisation du placard sous l'évier
- une demande de surveillance des locaux en cas de location

- En ce qui concerne le SIVU SUD de la FORET D'OTHE, cela avance doucement.

- Il va être demandé à la Société COVED s'il est possible d'avoir une benne à monstre.

Madame BOURGOIN indique qu'elle a une demande du club de l'Amitié pour une armoire supplémentaire. Monsieur VIAUT demande ce qu'il en est du 2^{ème} pont des Maraults. Madame le Maire indique qu'elle doit retourner sur place.

Madame le Maire demande s'il y a d'autres questions.

Des problèmes d'éclairage sont évoqués.

Monsieur FOUCHER signale l'échafaudage au Saudurant qui devient dangereux.

Monsieur GALLOIS demande à Madame le Maire pourquoi tous les membres du Conseil ne sont plus convoqués à toutes les commissions. Il lui est répondu que dorénavant afin d'aboutir à un meilleur travail ne sont convoqués aux commissions que les membres qui y sont inscrits.

Madame le Maire en profite pour demander aux membres d'assister plus régulièrement aux commissions dont ils font partie.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23 H 40.

ALLÔ, SERVICE PUBLIC : LE 39 39

Le Gouvernement met en place un numéro de téléphone unique, le 3939, permettant à tout usager d'obtenir en moins de trois minutes une réponse ou une orientation à la demande de renseignement administratif.

Le succès de l'expérimentation du 3939, baptisé « Allô, service public », en Rhône-Alpes et en Aquitaine, ainsi que la mobilisation de l'ensemble des services de l'État pour mettre à jour les bases de données servant de référence au 3939 ont permis une généralisation à l'ensemble du territoire dès le 3 octobre 2004.

Un numéro unique à 4 chiffres, facilement mémorisable : le **3939**, est accessible du **lundi au vendredi, de 8h à 19h et le samedi de 9h à 14h**, au tarif de 0,12 € la minute à partir d'un poste fixe.

Le fonctionnement de ce service repose sur :

- un numéro simple ;
- un décroché en moins de 3 sonneries et une réponse en moins de 3 minutes pour orienter l'utilisateur et répondre à des demandes élémentaires concernant tout renseignement administratif.

Les renseignements donnés concernent les domaines d'intervention du service public et permettent aux usagers comme aux fonctionnaires de l'État ou des collectivités locales de gagner du temps.

Renseignements diffusés à la demande du Ministère de la Fonction Publique et de la Réforme de l'État.

SAINTE BARBE, MÉDAILLES ET DISTINCTIONS ...

Le 4 Décembre dernier tous les sapeurs pompiers de Turny étaient rassemblés dans la salle du Conseil Municipal de la Mairie autour de Madame HENNON, Maire de Turny, Philippe AUBERGER, député, Gérard BOURGOIN, Conseiller Général, le Major ARNAUD, représentant du SDIS d'Auxerre, et de Bruno MATTESCO, Chef du centre de secours de Saint Florentin, qui ont pu remettre à cette occasion des médailles d'ancienneté ainsi que des distinctions à un grand nombre de Sapeurs Pompiers de Turny.

C'est ainsi que Messieurs Jean François BOUZONIE, Alain FROMONT et Christian HANNIET ont reçu une médaille pour 11 ans de bons et loyaux services. Monsieur Eric PESCHEUX a reçu une médaille pour 16 ans de services.

Messieurs Michel BADAULT, Roger HOCHEREAU et Eric PESCHEUX ont reçu le grade de Caporal Chef, et messieurs Alain FROMONT, Christian HANNIET, Laurent BOURGOIN, Ludovic FROMONT et Jean Philippe CHARLOIS ont été promus à la distinction de Sapeur Pompier Première Classe.

Cette cérémonie a été suivie d'un discours de Mme le Maire, de M. le Député P. AUBERGER, de M. le Conseiller Général G. BOURGOIN, et du Major ARNAUD. Chacun a pu souligner l'importance des CPI et souligner le dynamisme de celui de Turny.

Un verre de l'amitié a été offert pour clôturer agréablement cette cérémonie.

Il est à noter que l'ensemble de ces décorations et grades a été remis suite à un travail de remise à jour des fichiers par la Mairie.

Il est à noter aussi que Monsieur Romain MARIUS a été promu à la distinction de Sapeur Pompier Première Classe suite à la réussite à son examen FIA (Formation Incendie Appliquée), distinction qui lui a été remise par le Caporal Chef Jean François BOUZONIE, chef du CPI, le 14 Janvier dernier.

C Gallois, sapeur pompier



Nos sapeurs pompiers volontaires lors de la cérémonie



*Hedou
Funéraire*

Chambre Funéraires - Marbrerie
Incinération - Articles funéraires
Organisation d'obsèques
A votre disposition 7 jours/7

TURNY
Tél. 03 86 35 02 08



ST FLORENTIN
Tél. 03 86 35 04 50

www.hedou-funeraire.com

PHS
Habitat Services
Pascal Houfflin

**RÉNOVATION
AMÉNAGEMENT
ENTRETIEN**

Pascal Houfflin

5 rue Ste Catherine 89570 LINANT
03 86 35 14 49
06 82 17 07 54

VOEUX DU MAIRE ET GALETTE DES ROIS

Dimanche 9 Janvier 2005, 200 habitants se sont retrouvés en présence de Mme Hennon, de membres du conseil municipal, de M. Bourgoïn conseiller général, de Mesdames et Messieurs les maires et adjoints du canton et de l'Abbé Dubois. Durant son discours Mme Hennon, présenta ses vœux ainsi que ceux du conseil municipal. Après une présentation de la commune (géographie, population, associations, artisans et vie sociale), les travaux réalisés en 2004 furent abordés: aménagement et renouvellement d'enduits, installation d'éclairages publics supplémentaires, acquisition de matériel pour les écoles, la mairie la salle des fêtes et le CPI, installation d'un portail pour l'arrière de la salle des fêtes, aménagement et mise en service de la nouvelle salle des associations, installation de la clôture à l'école primaire, réaménagement du cimetière et en particulier celui du Jardin du Souvenir, travaux d'entretien à l'église, entretien des coupes de régénération dans la forêt communale, renforcement du réseau d'eau potable aux Maraults.



Mme le maire a ensuite exposé les travaux décidés par le conseil municipal pour 2005 : réfection de la mairie, pose de trois abris bus, création d'un préau à l'école primaire, enfouissement d'une partie des réseaux et démolition du transformateur au Fays, l'entretien de la Brumance et du ru et probablement la mise en place du tri sélectif. Mme Hennon proposera également de poursuivre l'entretien des routes communales, l'amélioration de l'éclairage public, aménagement de la cuisine de la salle des fêtes, rénovation de l'école maternelle, l'assainissement et le remembrement.

Ensuite furent décernées les récompenses pour les maisons fleuries et décorées de Noël
Chacun a pu ensuite discuter autour d'une part de galette et d'un verre de cidre.

CB

Maisons fleuries

Façades

- 1^{er} prix : M et Mme Oliver Jean (Turny)
- 2^{eme} : M et Mme Hanniet Christian (Turny)
- 3^{eme} : M et Mme Billebault (Turny)

Anciens et fermes

- 1^{er} prix : M et Mme Fourrey Annette (Bas Turny)
- 2^{ème} : M et Mme Viaut (les Maraults)
- 3^{ème} : Mme Royer (Linant)
- 4^{ème} : M et Mme Macaire (le Fays)
- 5^{ème} : M et Mme Joulin (Le Saudurant)



Pavillons

- 1^{er} prix ex aequos:
M et Mme Bettoni (Bas Turny)
M et Mme Lartigue (Bas Turny)
- 3^{ème} : M Benard (Bas turny)
- 4^{ème} ex aequos :
M et Mme Corgeron (Turny)
M et Mme Bernard (Linant)
- 6^{ème} : Met Mme Voirin (Turny)

Décorations de Noël

Créativité

1^{er} prix : M et Mme Antoine (Turny)

2^{ème} : M et Mme Voirin (Bas Turny)

3^{ème} : M et Mme Chaussin (Le Fays)

Jour

1^{er} prix : M et Mme Decker (Turny)

2^{ème} ex aequos : Mme Damerval (Linant)

M et Mme Blery (Linant)

M et Mme Tripot (Turny)

Jour-nuit

1^{er} prix : M et Mme Fromont (Turny)

2^{ème} : M et Mme Fourrey (Bas Turny)

3^{ème} : M et Mme Charron (Turny)

Nuit

1^{er} prix : M Buisson et Mme Corgeron (Courchanp)

2^{ème} : M et Mme Lassere (Bas Turny)

3^{ème} : M et Mme Martin (Bas Turny)

4^{ème} ex aequos : Mme Hédou (L'Hopital)

M et Mme Contassot (Linant)

6^{ème} ex aequos : Mme Ritt (Linant)

M et Mme Zenatti (Turny)

M et Mme Guenot (L'Hopital)

RESIAD (Réseau Icaunais Action Diabète)

Mise en place d'un réseau diabète

L'objectif du Réseau Icaunais Action Diabète (RESIAD) est de promouvoir l'éducation thérapeutique ambulatoire des patients diabétiques de type 2 et des sujets à risque de diabète, non suivis habituellement dans un service spécialisé.

Le réseau a démarré ses activités le 8 janvier 2004 dans l'unité d'hospitalisation de jour de diabétologie de l'hôpital d'Auxerre.

La structure d'éducation de l'hôpital de jour est ouverte aux patients suivis par les médecins adhérents au réseau, tous les jeudis :

- un jeudi mensuel (le 1^{er} jeudi de chaque mois) d'éducation ambulatoire avec bilan biologique, électrocardiogramme et fond d'œil et éducation collective.

- Organisation de jeudis thématiques les 3 autres jeudis (vécu et connaissance du diabète, éducation à l'auto surveillance, éducation nutritionnelle, complications du diabète et prévention des lésions du pied diabétique, activité physique et diabète, prévention des sujets à risque de diabète, ...).

Pour accéder aux prestations du RESIAD, une adhésion des professionnels de santé et des patients est nécessaire. Une prise en charge optimale du patient est assurée grâce au carnet médical partagé.

Les patients intéressés peuvent contacter directement leur médecin traitant.

À ce jour, ont adhéré au réseau :

- 77 professionnels de santé
- et 77 patients ont été pris en charge...

COORDINATEURS :

Docteur V. QUIPOURT

Docteur Th. GABREAU

INFIRMIÈRES :

Laetitia ESCRHUELA

Valentine WOLFF

DIÉTÉTICIENNE

Céline POUDRE

SECRÉTAIRE

Annie FUMERAND

OUVERTURE DU

SECRÉTARIAT :

Mardi de 8h30 à 16h15

Jeudi de 8h00 à 15h45

Vendredi de 8h30 à 12h15

RESIAD

2, Boulevard de Verdun

89011 Auxerre Cedex

Tel : 03 86 48 48 67

COMPTE-RENDU SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2004

Les Membres du Conseil Municipal dûment convoqués se sont réunis à 20 H 30, salle du Conseil, sous la présidence de Madame Marie-Christine HENNON, Maire.

Etaient présents : Mesdames Marie-Christine HENNON, Michèle BEZANCON, Corinne BOURGOIN, Gisèle CORGERON, Anne-Marie CRUNELLE, Messieurs Jean CHOLLET, Luc DELOUHANS, Jean-Marc FOUCHER, Stéphane GALLOIS, Claude HUGOT, Gilles VIAUT.

Était absent excusé : Monsieur Yannic SANTANDREU.

Était absent : Monsieur Jean-Charles LEFEVRE

Secrétaire de séance : Madame Anne-Marie CRUNELLE

Madame le Maire présente, Monsieur LE DROGO, Aménagiste et Monsieur THOMAS Technicien Opérationnel de l'O.N.F. venus présenter le projet de l'aménagement et de la gestion de la Forêt Communale pour la période de 2005 à 2019.

Madame le Maire rappelle l'excellente collaboration qui existe entre l'ONF et la commune de Turny et remercie Monsieur THOMAS pour la très grande disponibilité dont il fait preuve.

1/ AMENAGEMENT DE LA FORET COMMUNALE ET CONVENTIONS

Monsieur LE DROGO prend la parole et fait un point de la situation concernant l'aménagement de la forêt de 1988 à 2012 à l'appui de documents distribués aux membres du Conseil.

La forêt communale de Turny d'une surface de 322 ha 17 se situe dans la forêt d'Othe à la limite de la forêt communale de Chailley et de Sormery. Il indique qu'à la suite de la tempête de 1999 5 à 10 % de la forêt ont été détruits.

L'aménagement de la forêt est représenté par un document officiel soumis à délibération du Conseil Municipal et visé en Préfecture. Ce document décrit la forêt et rappelle la gestion antérieure. En fonction de tous ces critères, il est fixé la gestion à mettre en œuvre pour les 15 ans à venir (coupes et travaux).

Un tableau reprend le bilan de l'aménagement de 1989 à 2003.

Bilan de l'aménagement : Recettes sur 15 ans	690 000 €
Dépenses sur 15 ans	141 000 €

Grosses recettes liées à la tempête (les plus importantes sur 2001).

Propositions de gestion pour la période 2005 – 2019

. La forêt présente des potentialités moyennes à très bonnes.

. Les trouées de chablis boisables (supérieures à 1 ha) représentent 23,50 ha.

. Au cours de l'aménagement précédent, des travaux de conversion en futaie régulière feuillue ont été entrepris (l'aménagement prévoyait la conversion en futaie régulière feuillue). La partie ouest de la parcelle 22 a été plantée en chêne sessile. La régénération naturelle a été entamée sur les parcelles 12, 14 et 15 (avec des résultats très satisfaisants pour les parcelles 12 et 14). La parcelle 15 est en cours de régénération.

Il est donc proposé de :

- Poursuivre la régénération naturelle de la parcelle 15

- Reconstituer les trouées supérieures à 1 ha : boisement en chêne sessile et fruitier en mélange.

- Régénérer en totalité la parcelle 27 (trouée de chablis + partie des résineux restants) sauf la bordure en feuillus côté P 30 en chêne sessile et fruitiers en mélange.

- Régénérer la partie est de la parcelle 17 : trouée de chablis + mauvais pins = plantation de chêne sessile et fruitier en mélange et régénération naturelle de la bordure côtés champs et P 22.

- Traiter le reste de la forêt en conversion de taillis sous futaie en futaie régulière de chêne principalement.

Prévisions pour les 15 ans à venir :

- Récolte prévisible annuelle : 494 m³

- Travaux : - reconstitution 22 ha pour 7 077 €/an

- régénération artificielle : 3,46 ha pour 957 €/an (partie parcelle 27 et petite partie parcelle 17)

- régénération naturelle : 10,66 ha pour 1 456.00 €/an
- entretien des régénérations parcelles 12, 14, 22 : 1 756 €/an
- enlèvement du grillage parcelle 22 : coût estimé : 5 625 €
- création d'une route forestière (vers 2010-2015) : 4 533 € an

Il est précisé que, dans un premier temps, la route devait être réalisée en commun avec la commune de Chailley mais le Conseil Municipal de Chailley s'est opposé à ce projet.

Il est précisé que partout où il y a des routes pour faciliter l'accès, les ventes de bois augmentent de 20 %. La durée d'amortissement d'une route en forêt est de 7 à 15 ans voire 7 à 10 ans si beaucoup de vente de bois.

Prévisions financières

Recettes	26 157 €	Dépenses	20 704 €
Bilan + 5 454 €, soit par ha et par an 16,9 €.			

Possibilités d'obtenir des aides sous forme de subventions : travaux routiers	50 %
travaux de régénération	50 %
travaux de reconstitution	80 %

Ces demandes de subventions sont versées en 2 fois la 2^{ème} et 4^{ème} année de réalisation des travaux et charge à la commune de poursuivre les travaux jusqu'au bout des 15 ans.

L'argent est touché d'avance mais engagement de terminer les travaux. Si les travaux sont refusés, la subvention doit être remboursée.

En ce qui concerne les conventions, dès acceptation, le programme est lancé pour 15 ans, s'il y a plus de travaux que prévus, aucun problème.

Un point est fait concernant les affouages, 2 possibilités :

- affouage sous responsabilité de 3 garants solvables
- cessions : l'ONF se charge de vendre et de surveiller l'exploitation pour le compte de la commune.

Dans un cas comme dans l'autre, c'est la commune qui fixe le prix.

L'affouage n'est pas obligatoire.

Plus aucune question n'étant posée, Messieurs LE DROGO et THOMAS prennent congé.

Madame le Maire propose de passer au vote concernant le plan d'aménagement de la forêt communale pour les 15 ans à venir (2005 – 2019).

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) le plan d'aménagement de la forêt communale tel que présenté pour une durée de 15 ans (2005 – 2019).

Suite à cet aménagement, il est utile de signer les conventions pour les montages et suivis pluri-annuels des dossiers de subvention.

- Parcelles 12 et 14 pour 19 ha 16	1 400 € HT, soit	1 674,40 € TTC
- Parcelle 15 pour 9 ha 48	900 € HT, soit	1 076,40 € TTC
- Reconstitution parcelles 1, 2, 4, 17, 19, 27 et 28 pour 23 ha 48	1 600 € HT, soit	1 913,60 € TTC

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) et autorise Madame le Maire à signer les conventions.

Madame CORGERON fait lecture du compte rendu de la réunion du 17 novembre

Quelques observations sont faites.

Les modifications suivantes sont apportées :

1^{ère} page : rajouter une partie des réserves soit « utilisation d'une partie des réserves en 2003 ».

4^{ème} page : Monsieur CHOLLET précise :
- que l'achat du four est pour la salle des associations.
- le «Directeur de l'école primaire»

Le compte rendu est accepté à l'unanimité exceptés Messieurs DELOUHANS et GALLOIS.

2/ MODIFICATION ET REVISION DU PLAN D'OCCUPATION DES SOLS

Plusieurs demandes de construction qui sont actuellement interdites par le P.O.S. sont arrivées en Mairie.

- La société LA FORET D'OTHE pour un agrandissement
- demande personnelle de M. VIAUT pour transformer une grange en maison
- demande personnelle de M. VIAUT pour construire 2 maisons en zone non constructible
- demande de M. BOUZONIE pour construire un hangar agricole

Ces 4 cas ont été vus en détail lors d'une réunion avec la D.D.E. Depuis, 2 autres demandes ont été réceptionnées :

- l'entreprise HOUFFLIN pour construire un atelier en vue de son agrandissement à Linant
- demande personnelle de M. HUGOT pour construire un pavillon en zone non constructible

Monsieur DELOUHANS indique qu'il y a également une demande orale de M. DESVAUX.

Madame le Maire a demandé à M. HOUFFLIN de modifier sa demande et de changer de parcelle afin qu'elle ait une chance d'aboutir.

Madame le Maire précise qu'à ce jour elle n'a pas de réponse de la D.D.E.

Le Conseil doit délibérer pour les solutions qui peuvent être envisagées, à savoir :

- demander pour la zone UE des Maraults une révision simplifiée
- donner un accord de principe pour l'entreprise HOUFFLIN

Il faut savoir que pour aboutir, toutes ces demandes doivent avoir un caractère d'intérêt général.

- modification du règlement du P.O.S. pour le bâtiment de M. BOUZONIE et la grange des Maraults
- constructions de pavillon en zone non constructible. Dans l'immédiat, c'est impossible.

Madame le Maire demande s'il y a des questions et propose aux membres du Conseil de voter pour 2 révisions simplifiées et 2 modifications du P.O.S.

Monsieur VIAUT étant concerné, celui-ci ne prend pas part au vote.

Le Conseil vote (10 voix) pour 2 révisions simplifiées et 2 modifications du plan d'occupation des sols.

3/ CAHIER DES CHARGES TRI SELECTIF DES DECHETS DES MENAGES

Chaque commune du SIVU doit établir un cahier des charges sur le mode et la fréquence des ramassages.

La commission propose le mode de fonctionnement suivant :

Fréquence des passages – Mode de collecte

- Ordures ménagères : 1 jour/semaine au porte à porte (15 septembre au 15 juin)
+ 1 Container de 600 l au Fays
2 jours/semaine (16 juin au 14 septembre)
- Verre: pas de ramassage au porte à porte. 1 fois/mois en point d'apport volontaire avec 1 benne au Fays. 2 à Linant. 2 à Turny. 1 au Saudurant (rte des Carbiers)
- Encombrants: 4 ramassages/an au porte à porte
4 fois/an 3 bennes mises à disposition
- Emballages: 1 ramassage tous les 15 jours au porte à porte.
+ Points de regroupement : Le Fays, Linant, Turny.

A ce jour, rien n'est prévu pour les déchets verts.

Madame le Maire demande au Conseil de se prononcer sur la proposition de la commission.

Le Conseil vote à l'unanimité (11 voix) le cahier des charges établi ci-dessus pour le tri sélectif des déchets des ménages.

4/ MANDAT A LA SAFER PARCELLES ZH 136, ZC 18, ZD 36

Il s'agit de parcelles communales louées (environ 8 ha) à Monsieur Pierre CHEREST qui va très prochainement prendre sa retraite.

Madame le Maire propose aux membres du Conseil de donner mandat à la SAFER pour qu'il s'occupe des locations des terres.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) pour donner mandat à la SAFER concernant la location des terres communales, parcelles ZH 136, ZC 18, ZD 36, louées actuellement à Monsieur Pierre CHEREST

5/ BAUX PARCELLES ZX 58, A 48, ZX 37

Pour les deux premières parcelles (d'une surface de 7 ha 50), il s'agit de renouveler le bail à Melle BOUZONIE par convention de mise à disposition de 6 ans au même prix que l'existant.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) le renouvellement du bail à Melle BOUZONIE pour les parcelles ZX 58, A 48.

Quant à la parcelle ZX 37 d'1 ha 50, elle était exploitée par l'indivision STAM. Madame STAM a dénoncé son bail. Un communiqué a été inséré dans le bulletin, aucune réponse n'est parvenue. Seule Melle BOUZONIE est intéressée.

Convention de mise à disposition de 6 ans. Seule réserve de la commission : clôture à sa charge.

Tarif : 3 quintaux l'hectare.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) la convention de mise à disposition pour Melle BOUZONIE de la parcelle ZX 37 en l'état pour 6 ans à 3 quintaux l'hectare.

6/ ACHAT MATERIEL

Madame CORGERON prend la parole et informe le Conseil de l'achat de divers matériel (dont panneau d'affichage, poubelles,...) pour un montant de 1 200 euros H.T.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) l'achat de matériel à passer en investissement pour un montant de 1 200 euros H.T.

7/ COTISATION FACULTATIVE A L'UNION DEPARTEMENTALE DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES

Il s'agit d'une assurance complémentaire et facultative proposée par l'Union Départementale des Sapeurs Pompiers Volontaires de l'Yonne aux Amicales de Sapeurs Pompiers pour les activités hors services commandés notamment. Les sinistres en service commandé étant assuré par le SDIS à travers la cotisation annuelle que la commune paie. L'Amicale demande à ce que la commune prenne à sa charge cette cotisation.

N'étant pas en possession de tous les éléments demandés, Madame le Maire propose de reporter la décision au prochain Conseil qui devrait avoir lieu le 20 décembre.

8/ QUESTIONS DIVERSES

- Madame le Maire demande aux membres du Conseil d'admettre en non-valeur des produits irrécouvrables correspondant aux années 1999 à 2000 pour un montant de 48,85 €.

Le Conseil vote à l'unanimité des présents (11 voix) l'annulation de la créance pour un montant de 48,85 €.

- Madame CRUNELLE demande pourquoi la sonorisation ne fonctionne pas à l'église alors que du matériel performant a été acheté.

Ce matériel ne peut être laissé à l'église pour des raisons de sécurité (vol) et d'humidité. Il faudrait donc se rapprocher de la Mairie pour faire la demande d'installation.

Plus aucune question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 24 H 30.

CHIENS ET CHATS ERRANTS...

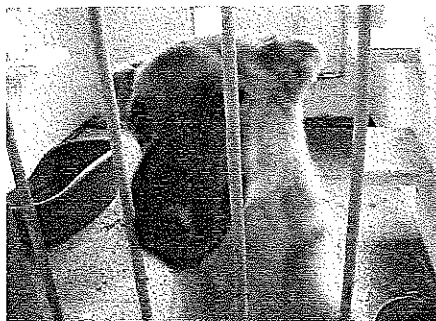
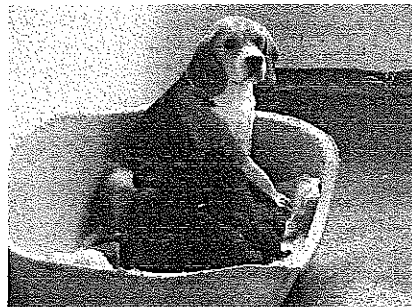
Notre commune est membre du SIVU (Syndicat Intercommunal à Vocation Unique) de la Fourrière du Sénonais. Nous avons été accueillis très sympathiquement par le gardien du site (à Nailly), M. Grilly, qui nous a présenté les installations et expliqué le fonctionnement de la fourrière.

Les locaux :

Une capacité d'accueil pour 20 chiens. Ceux-ci sont installés dans des box avec sortie extérieure sur une plate-forme bétonnée permettant un entretien quotidien facile au jet. Nous avons pu apprécier la propreté des lieux. Pour les beaux jours, un espace vert est dédié à la détente des chiens.

Quelques box sont réservés aux éventuels chiens « mordants », M. Grilly évite dans la mesure du possible d'y avoir recours.

Pour les chats, la fourrière n'a pas d'installation appropriée et s'arrange avec la SPA en cas de besoin.



La SPA

C'est un organisme totalement distinct de la fourrière, même si les locaux sont contigus et si une convention de fonctionnement existe entre les deux. La SPA prend le relais au-delà des 8 jours pour les chiens non récupérés par les propriétaires. 7 bénévoles et 1 gardien assurent les soins et l'entretien des chiens et des chats abandonnés. Les deux chenils étant dans les mêmes bâtiments, le suivi des animaux est total lors de leur passage de la fourrière à la SPA. C'est là que vous devez vous adresser pour adopter un animal domestique.

Principe de fonctionnement :

Lorsqu'un chien errant est signalé sur le territoire d'une des communes membres, celui-ci est récupéré puis placé à la fourrière (il est à noter qu'aucun animal errant ne peut être placé à la SPA). Celui-ci y sera gardé pour une durée maximale de 8 jours ouvrables. Si l'animal est tatoué, le propriétaire est aussitôt recherché et averti, sinon une annonce paraît dans le journal du samedi. Passé les 8 jours, l'animal est transféré à la SPA (sous réserve d'un état de santé convenable constaté par le vétérinaire), pour cela il doit être tatoué et vacciné, les frais étant partagés par la SPA et la fourrière.

Lorsque le propriétaire est retrouvé, ou se signale, il récupère son animal. Le montant quotidien de la pension à la fourrière a été fixé en assemblée générale à 10 euros par jour (plus les éventuels frais vétérinaires).



Que faire si....

Si vous repérez un animal errant sur notre commune :

Prévenir la mairie, nous prendrons contact avec M Grilly pour récupérer l'animal.

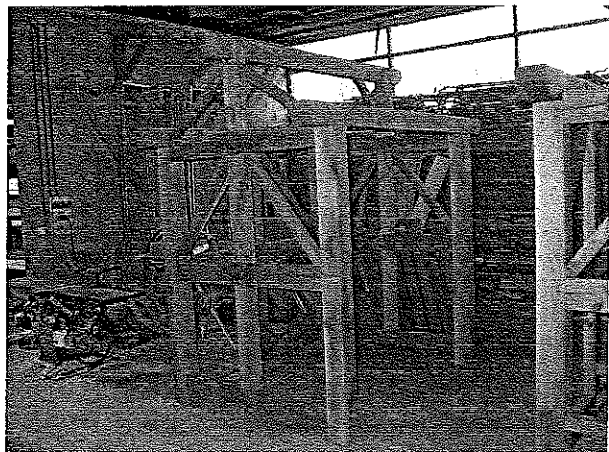
Si vous avez perdu votre animal :

Ne vous adressez pas à la SPA, si celui-ci a été récupéré il est à la fourrière, c'est donc là qu'il faut téléphoner, nous pouvons nous en charger.

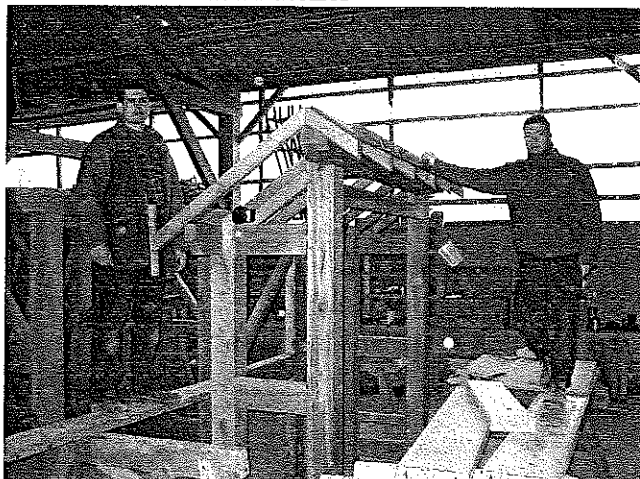
Si vous désirez adopter un animal : La SPA vous attend, n'hésitez pas à vous y rendre, il serait bien étonnant que vous ne trouviez pas à faire un heureux (chien ou chat), on saura vous conseiller !

DE NOUVEAUX ABRI BUS POUR LES ENFANTS DE LA COMMUNE

Il manquait jusqu'alors 3 abri bus dans notre commune: au lotissement de Turny, aux Maraults et à Courchamp. Après étude de divers devis il a été décidé par le conseil municipal de confier la réalisation et la pose de ces abris à l'entreprise «La Forêt d'Othe». Ceux-ci ont vu le jour en ce début d'année 2005, voici leur construction et leur pose en quelques photos.



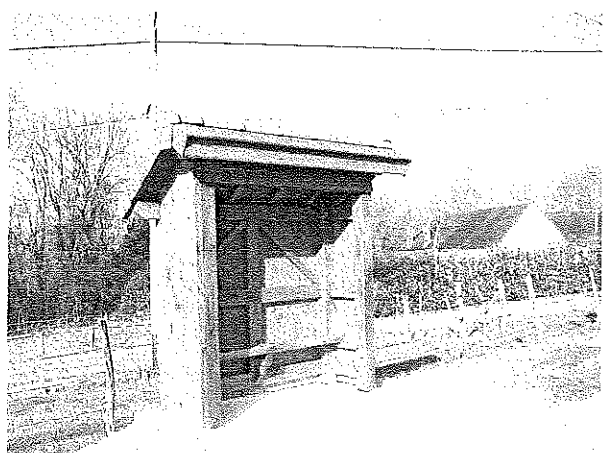
... à l'atelier



La pose aux Maraults



quelques finitions à Courchamp



Et voilà !

TAXIS TURNY 03 86 43 45 87
 Fromont Sylvana 04 06 08 46 77 76
 19 Rue du Parc 89 570 Turny

SUITE
 Consultations
 Rééducations, C.M.P.P.
 Rayons, Chimiothérapie
 Entrées, Sorties Hospital
 Remboursés par toutes caisses

Transports de Malades Assés
 Toutes Distances - Aéroports

TURNY

TURNY À LA RECHERCHE DE SON PASSÉ

Projet d'école à Linant... suite

L'enquête ouverte sur le projet de construction d'une école mixte au hameau de Linant déclarée favorable conforte le conseil municipal dans sa décision (cf bulletin de novembre 2003). Le 9 Mai 1886 il vote les crédits nécessaires :

- construction de l'école d'après les devis 13 800 F
- acquisition du terrain d'après la promesse de vente 2 000 F
- acquisition du mobilier, approximativement 300 F
- Total : 16 100 F

D'où il y a lieu de déduire

- pour la subvention de l'état 5 040 F
- pour la souscription offerte à la commune par les habitants de Linant et de Courchamp 1 900 F

Reste à la charge de la commune 9 160 F

Le conseil délibère que cette somme sera empruntée au crédit foncier et lui sera remboursée en trente annuités de 566 F chacune. Un impôt extraordinaire de 5 centimes 9/10 au principal des 4 contributions directes est voté.

Le 23 mai 1886 monsieur le Maire soumet au conseil le procès verbal de l'enquête prescrite par monsieur le Sous-Préfet sur le projet d'acquisition d'un terrain nécessaire à l'établissement de la maison d'école de Linant. « Les déclarations défavorables émanent presque toutes d'habitants du chef lieu qui, considérant la création d'une école de hameau comme un amoindrissement du bourg, ont imaginé toutes sortes de mauvaises raisons pour faire repousser le projet du conseil municipal ». Bien qu'elles soient les plus nombreuses, monsieur le Maire exprime l'avis

qu'il n'y a pas lieu de tenir compte des dépositions défavorables dont pas une ne contient des raisons sérieuses et qui toutes ne sont inspirées que par un esprit de rivalités mesquines ou d'étroit égoïsme. Le conseil municipal après avoir pris connaissance de toutes les dispositions consignées au procès verbal d'enquête prie monsieur le sous-préfet de vouloir bien autoriser la commune à acquérir définitivement le terrain de monsieur X, majorité de 7 voix pour, et 3 contre. Mais le 12 août 1886 le sous préfet répond ainsi : « Le conseil municipal demande l'établissement à Linant d'une école mixte ordinaire : la réalisation de ce projet aurait pour conséquence de ruiner les écoles publiques du chef lieu ». La population totale de la commune est de 1 057 habitants ... À suivre ...

Vaux	Population	enfants de 0 à 13 ans		de 5 à 6 ans		de 3 à 5 ans	
Courchamp	223	11 g	12 f	1 g	2 f	2 g	2 f
Paris Courchamp	91	2	2	1		4	
Le huppé	86	4	3		1	1	2
Arroumes	18						
Moroux	48	5	3				1
Bourget	8	1	1				
Cotaux	194	22	21	2	3	7	5
Linant	259	13 g	16 f		1 f	2 g	1 f
Courchamp	84	5	3			3	1
Cotaux	343	18	19	1		5	2
Le fays	155	6 g	6 f	2 g		1 g	1 f
Sandehand	80		1	2			1
Chureau	5						
Cotaux	210	0	7	3		1	2